



CREFAD Auvergne
Locaux inter-associatifs de l'Estran
65bd Cote Blatin 63000 Clermont-Ferrand
secretariat@crefadauvergne.org
04 73 31 50 45

Réaliser un document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Pourquoi cette formation :

L'évaluation des risques professionnels relève de la responsabilité de l'employeur, et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salarié·es.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est obligatoire dans toutes les entreprises dès l'embauche du premier salarié·e. L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés.

Au-delà de la stricte obligation réglementaire de le posséder, il doit être vu comme un véritable outil de management de la prévention au sein de la collectivité

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre la prévention des risques professionnels dans un cadre législatif
- Évaluer les risques de ses activités et de ses locaux
- Mettre en place une politique de prévention
- Formaliser l'évaluation des risques professionnels dans un document
- Être capable de mettre à jour et faire évaluer son DUERP
- Mettre en place un plan d'action pour améliorer la santé et la sécurité au travail des salariés.

Contenus :

Se basant sur vos expériences, la formation se déroulera avec des alternances entre apports théoriques, exercices collectifs, temps de pratiques individuels autour des notions suivantes :

- Jour 1
 - Les obligations légales
 - Les outils à disposition
 - L'identification, le classement des risques
- Jour 2
 - Les actions à mettre en place
 - La transcription des risques dans un document

Méthodes pédagogiques :

Elles sont issues de la formation pour adultes et de l'éducation populaire. La formation est proposée de manière interactive : nous alternerons apports théoriques succincts reliés aux projets apportés par les participant·es.

Les exercices pratiques individualisés ou collectifs permettront aux participants de travailler sur des situations réelles afin d'intégrer concrètement les apports et outils dans leur projet et leurs missions.

Préalables requis : être en situation de devoir réaliser un DUERP.

Public : Toute personne souhaitant réaliser un DUERP : bénévoles, administrateur·ices d'associations ou de structures de l'Économie Sociale et Solidaire. Métiers visés : directeur·ice, chargé·e de développement, chargé de mission...

Formateurice : Sabine Valette, directrice du Groupement d'Employeurs associatifs MAGE.

Planning : 2 jours en salle (9h - 17h).

Durée : 14 heures (trois jours)

Coût : 630€ (45€/heure)

Le coût affiché ne doit pas être un frein à la participation ! Si vous ne connaissez pas vos possibilités de prise en charge ou si vous n'en avez pas, contactez-nous.

Document délivré en fin de formation :

En fin de formation, une auto-évaluation des acquis sera réalisée et une attestation de participation sera délivrée.

Lieu : l'Échappée Belle, 65 boulevard Côte Blatin 63000 Clermont-Ferrand

A priori, nos salles de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. En cas de besoins spécifiques et/ou de questions, vous pouvez nous contacter.

Pour s'inscrire :

En écrivant à : secretariat@crefadauvergne.org

En appelant le : 04 73 31 50 45

Ou en passant dans les locaux du CREFAD Auvergne (L'Echappée Belle - 65 Boulevard Côte Blatin - 63000 Clermont-Ferrand)

Retrouvez toutes nos formations en ligne sur notre site internet :

www.crefadauvergne.org